



NATIONS
UNIES

EP

UNEP(DEPI)/MED WG.435/2



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

6 mars 2017
Français
Original : anglais

Réunion régionale d'experts chargée d'examiner le projet de lignes directrices relatives au dessalement et au Protocole «immersions»

Grèce, 4-6 avril 2017

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

Ordre du jour provisoire annoté

Pour des raisons environnementales et économiques, le tirage du présent document a été restreint. Les participants sont priés d'apporter leur copie à la réunion et de ne pas demander de copies supplémentaires.

Ordre du jour provisoire annoté

Introduction

1. Conformément au Programme de travail 2016-2017 du PNUE/PAM adopté par la 19^{ème} Conférence des Parties (CdP) à Athènes (Grèce) du 9 au 12 février 2016, le Secrétariat organise la Réunion régionale d'experts chargée d'examiner le projet de lignes directrices relatives au dessalement et au Protocole « immersions » du 4 au 6 avril 2017 en Grèce.

2. La réunion vise principalement à :

- a) examiner le projet de lignes directrices actualisées relatives au dessalement ;
- b) examiner le projet de lignes directrices actualisées relatives au Protocole « immersions » de la Convention de Barcelone sur les matériaux de dragage et les récifs artificiels ;
- c) engager une discussion sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Protocole « immersions » par les Parties contractantes et sur les enjeux.

Point 1 de l'ordre du jour. Ouverture de la réunion

3. La réunion sera ouverte par le Secrétariat du PNUE/PAM le 4 avril 2017 à 14h30.

Point 2 de l'ordre du jour. Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau *UNEP(DEPI)/MED WG.435/1, UNEP(DEPI)/MED WG.435/2*

4. La Réunion élira un (1) Président, trois (3) Vice-présidents et un (1) Rapporteur parmi les participants, conformément aux Règles et Procédures des réunions et conférences des Parties contractantes de la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles (UNEP/IG.43/6, annexe XI).

5. L'ordre du jour provisoire annoté présenté dans le présent document sera examiné, amendé si nécessaire et adopté par la Réunion. Un service d'interprétation en anglais et en français sera fourni lors de la réunion.

Point 3 de l'ordre du jour. Examen du projet de lignes directrices actualisées relatives au Protocole « immersions » *UNEP(DEPI)/MED WG.435/4, UNEP(DEPI)/MED WG.435/5*

- a) Lignes directrices actualisées relatives aux matériaux de dragage
- b) Lignes directrices actualisées relatives aux récifs artificiels

6. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat (MED POL) présentera, avec l'appui technique d'un expert régional, les lignes directrices actualisées relatives au Protocole « immersions » de la Convention de Barcelone.

7. Après une discussion générale, la réunion devrait examiner section par section les lignes directrices actualisées proposées et donner des orientations concrètes au Secrétariat en vue de leur finalisation et de leur soumission à la réunion des points focaux du MED POL en mai 2017.

Point 4 de l'ordre du jour. Examen du projet de lignes directrices actualisées relatives au dessalement *UNEP(DEPI)/MED WG.435/3*

8. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat (MED POL) présentera, avec l'appui technique d'un expert régional, le projet de lignes directrices actualisées liées aux activités de

dessalement en Méditerranée dans le cadre du Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres de la Convention de Barcelone.

9. Après une discussion générale, la réunion devrait examiner section par section les lignes directrices actualisées proposées et donner des orientations concrètes au Secrétariat en vue de leur finalisation et de leur soumission à la réunion des points focaux du MED POL en mai 2017.

Point 5 de l'ordre du jour. Evaluations des activités d'immersion en mer et de dessalement en Méditerranée

UNEP(DEPI)/MED WG.435/Inf.3, UNEP(DEPI)/MED WG.435/Inf.4, UNEP(DEPI)/MED WG.435/Inf.5, UNEP(DEPI)/MED WG.435/Inf.6,

10. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera les principales conclusions des projets de rapports d'évaluation et des questionnaires préparés grâce à la recherche, à la contribution des points focaux du MED POL, ainsi qu'aux informations fournies par les Parties contractantes dans leurs rapports sur la mise en œuvre des Protocoles relatifs à l'immersion en mer et à la pollution due à des sources terrestres (LBS) depuis 2005.

11. Le Secrétariat soumettra également à la réunion un document d'analyse préparé en tant que document d'information sur la gestion des matériaux de dragage en Méditerranée, et qui dégage un certain nombre de questions susceptibles de renforcer davantage la performance environnementale de ce secteur.

12. La réunion devrait faire des commentaires et apporter des contributions sur le suivi de ces discussions en vue de la finalisation des deux rapports d'évaluation par les réunions des points focaux du MED POL et du PAM, ainsi que sur la nécessité d'engager une discussion politique sur les nouvelles approches possibles pour lutter contre l'immersion de matériaux de dragage en Méditerranée lors de la réunion des points focaux du MED POL.

Point 6 de l'ordre du jour. Conclusions et recommandations

13. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la réunion examinera, amendera et adoptera les projets de conclusions et de recommandations qui découleront des discussions de la réunion, telles que préparées par le Rapporteur.

Point 7 de l'ordre du jour. Questions diverses

14. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants et le Secrétariat du PNUE/PAM pourront soulever toute autre question relative au sujet de la Réunion convenue lors de l'adoption de l'ordre du jour.

Point 8 de l'ordre du jour. Clôture de la réunion

15. Le Président clôturera la réunion le 6 avril 2017 à 13h30.

PROGRAMME

4-6 avril 2017

Mardi 4 avril 2017		Documents pertinents
14h00 – 14h30	<i>Enregistrement</i>	
14h30 – 14h40	Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion	
	Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau	UNEP(DEPI)/MED WG.435/1 UNEP(DEPI)/MED WG.435/2
14h40 – 17h30	Point 3 de l'ordre du jour : Examen du projet de lignes directrices actualisées relatives au Protocole « immersions » (matériaux de dragage)	UNEP(DEPI)/MED WG.435/4
Mercredi 5 avril 2017		Documents nécessaires
09h30 – 13h00	Point 3 de l'ordre du jour : Suite : Examen du projet de lignes directrices actualisées relatives au Protocole « immersions » (récifs artificiels)	UNEP(DEPI)/MED WG.435/5
13h00 – 14h30	<i>Pause déjeuner</i>	
14h30 – 17h30	Point 4 de l'ordre du jour : Examen du projet de lignes directrices actualisées relatives au dessalement	UNEP(DEPI)/MED WG.435/3
Jeudi 6 avril 2017		Documents pertinents
09h30 – 11h00	Point 5 de l'ordre du jour : Actualisation des évaluations des activités d'immersion en mer et de dessalement en Méditerranée	UNEP(DEPI)/MED WG.435/Inf.3 UNEP(DEPI)/MED WG.435/Inf.4 UNEP(DEPI)/MED WG.435/Inf.5 UNEP(DEPI)/MED WG.435/Inf.6 UNEP(DEPI)/MED WG.435/Inf.7
11h00 – 13h00	Point 6 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations	
13h00 – 13h30	Point 7 de l'ordre du jour : Questions diverses	
	Point 8 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion	